



Du local au national : une nouvelle approche des pertes de 1914-1918 par département

Laurent Beau

DANS **LE MOUVEMENT SOCIAL** 2017/2 n° 259 , PAGES 59 À 77
ÉDITIONS **LA DÉCOUVERTE**

ISSN 0027-2671

ISBN 9782707197184

DOI 10.3917/lms.259.0059

Date de mise en ligne : 21/07/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-le-mouvement-social1-2017-2-page-59?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Du local au national : une nouvelle approche des pertes de 1914-1918 par département

par Laurent BEAU*

La meilleure vérification de la comptabilité des morts consiste dans sa concordance avec la comptabilité des vivants¹.

Les commémorations du centenaire de la guerre de 1914-1918 en ont ravivé le souvenir en France. Expositions, conférences, livres et articles se sont multipliés à l'échelon national autant que régional ou local. Nombre de communes rurales ont tenu à célébrer le début de la Grande Guerre en rénovant, voire en créant leur monument aux morts ou en organisant des animations avec les écoles. La « grande collecte » de 2014 a de son côté montré combien la mémoire familiale des « poilus » restait vive. Dans cet imaginaire collectif, il est notoire que les soldats-paysans ont tenu bon durant quatre ans et connu les plus fortes pertes ; les villes et les ouvriers, notamment à Paris, auraient à l'inverse été relativement épargnés. Cette idée est toutefois restée imprécise et globale, autorisant telle ou telle région à soutenir qu'elle aurait davantage qu'une autre versé le sang des siens. De fait, longtemps aucune étude n'a chiffré les pertes de la guerre. Seul un journal s'était risqué à donner des chiffres par région militaire, mais sans indiquer ses sources². Il a fallu attendre 2014 pour qu'à l'occasion du centenaire, une carte assortie des taux de pertes par département soit établie et publiée par le quotidien *Le Monde*³.

À cette date, j'entreprenais une étude statistique aussi complète que possible des morts à la guerre des quatorze communes d'un canton du Cantal, celui de Maurs. Situé à l'extrême sud-ouest du département, il a la rare particularité d'avoir à la fois un monument aux morts cantonal et un livre d'or cantonal sur lequel figurent 488 noms. Une base de plus de 10 000 habitants (10 394 très précisément), avec près de 500 morts dont 400 au combat, permettait donc l'analyse statistique d'une communauté de la France rurale. Or cette micro-recherche a soulevé nombre de questionnements sur l'évaluation du nombre de tués : savoir combien de soldats d'un canton sont morts durant la Grande Guerre n'est en effet pas simple.

* Ancien étudiant à l'Institut d'études politiques de Paris, responsable d'études statistiques dans le monde bancaire.

1. Rapport Marin, cité par A. PROST, « Compter les vivants et les morts : l'évaluation des pertes françaises de 1914-1918 », *Le Mouvement social*, n° 222, 2008, p. 41. L'auteur tient à remercier Antoine Prost pour la confiance témoignée et sa participation active à l'élaboration de ce texte.

2. Le rapport Marin, base de toutes les études sur les pertes de la guerre (*Journal officiel. Documents parlementaires. Chambre des députés*, 1920, annexe n° 633, p. 32-78), est muet sur ce point. L'ouvrage de référence publié sous l'égide de la dotation Carnegie (M. HUBER, *La population de la France pendant la guerre*, Paris, PUF, 1931, p. 426) se contente de reprendre sans commentaire et sans carte un tableau de pertes par région militaire publié par *L'Impartial français* du 15 mars 1924.

3. *Le Monde*, 13 mai 2014.

En partant de l'analyse des données tant locales que nationales et d'un examen critique des chiffres disponibles, dont les divergences tiennent notamment aux migrations, l'article reviendra sur la carte proposée par *Le Monde* et sur les limites de l'approche résidentielle, pour proposer plutôt une approche démographique qui redessine en profondeur la géographie des pertes.

Une approche locale

Par définition, les morts d'une commune sont ceux dont le décès a été transcrit dans ses registres d'état civil. Ils doivent évidemment y avoir habité, c'est-à-dire dans le cas de notre étude y avoir été recensés en 1911, à la veille de la guerre.

Divergence des données locales

Le dépouillement des données locales permet toutefois de constater que le chiffrage des morts à la guerre est sujet à de fortes variations selon les sources. Ainsi relève-t-on, pour le seul canton de Maurs, cinq chiffres issus de cinq bases de calcul différentes – 400 sur la base de la circulaire préfectorale du 21 juin 1919⁴, 413 sur celle des listes du ministère des Pensions en 1929⁵, 472 sur celle des seuls natifs des communes⁶, 488 sur celle du monument aux morts cantonal et du livre d'or cantonal⁷, 502 sur celle des monuments communaux⁸. Entre les chiffres le plus bas et le plus élevé se trouve donc une différence de plus de 20 %. Ce taux d'écart se retrouve aux Archives départementales du Cantal dans les deux tableaux établis pour l'ensemble du département⁹ : 8 156 morts sur la base de la circulaire préfectorale du 21 juin 1919, mais 9 947 sur celle d'un relevé de l'ensemble des monuments aux morts du Cantal réalisé en 1964 par l'Office national des anciens combattants (ONAC) du Cantal¹⁰.

Devant la difficulté à obtenir des chiffres à partir de sources locales, force est de se tourner vers la source nationale aujourd'hui heureusement disponible, la base des « Morts pour la France de la Première Guerre mondiale » accessible sur le site *Mémoire des hommes*¹¹. Sélectionner un département sans mentionner de nom de famille permet d'obtenir immédiatement le nombre de soldats nés dans ce département et morts à la guerre. Outre les soldats « morts pour la France », cette base enregistre également des « non morts pour la France ». Contrairement à ce que l'on

4. Archives départementales du Cantal (AD Cantal), 3R50, demande du préfet à tous les maires du Cantal, sept mois après la fin de la guerre, de lui communiquer le nombre de morts et de disparus de la commune.

5. Envoi pour vérification par le ministère des Pensions de la liste des morts de la commune aux mairies pour l'établissement du livre d'or national prévu par la loi du 25 octobre 1919. La liste a été consultée à la salle des inventaires virtuelle des Archives nationales.

6. Après calcul retranchant des monuments aux morts les soldats qui ne sont pas nés dans la commune, mais en ajoutant les natifs de la commune qui ne figurent pas sur les monuments aux morts.

7. Soit les noms inscrits sur le monument aux morts cantonal et le livre d'or cantonal. Ce dernier est consultable à la mairie de Maurs.

8. Soit les noms inscrits sur les monuments aux morts communaux avant déduction des neuf doublons.

9. AD Cantal, 3R51.

10. Ce relevé nous a été aimablement communiqué par l'ONAC du Cantal.

11. Le nom de ce site officiel des soldats morts à la Grande Guerre (<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>) rappelle que les combattants de première ligne s'appelaient entre eux « les Hommes », par opposition aux autres soldats.

peut parfois lire, des officiers y sont inscrits. Cette base n'est pas figée, et contient notamment encore des doublons qui mériteraient d'être épurés¹². Néanmoins, il n'est sans doute pas de meilleure source disponible aujourd'hui. Si elle ne permet pas de descendre au niveau du canton, elle donne pour le département du Cantal le chiffre de 8 675 morts, soit bien moins que le nombre de morts figurant sur les monuments qui le dépasse de 1 272 noms, ce qui constitue un écart de 14,7 %. Comment l'expliquer ?

Le dépouillement complet du recensement de 1911 pour chaque commune du canton permet de mettre en doute la présence effective dans leur département, avant la guerre, de nombreux soldats. Il démontre en effet que 50 % des morts du canton de Maurs inscrits sur le monument cantonal et le livre d'or n'étaient pas recensés en 1911 dans les communes qui les ont vu naître. Remonter aux recensements de 1901 et 1906 met en évidence que 20 % d'entre eux n'ont jamais été recensés depuis le début du XX^e siècle dans leur commune de naissance. Ceux-ci étaient donc ailleurs : soit dans d'autres communes du Cantal, soit dans les départements limitrophes, soit dans les grands centres industriels, et notamment à Paris. En fait, sur les 254 soldats morts à la guerre du canton de Maurs absents lors du recensement de 1911, 59 % (151) ont eu leur acte de décès transmis dans leur commune de naissance, selon la domiciliation qu'ils avaient indiquée à l'autorité militaire : ils se sentaient donc toujours appartenir à leur village. 30 % (76) étaient domiciliés ailleurs en France, dont 17 % (42) en région parisienne et 9 % (23) ailleurs dans le Cantal et les départements limitrophes. Vraisemblablement, la majorité des 151 soldats qui avaient indiqué comme domicile le village familial avaient rejoint les 17 155 hommes du Cantal travaillant à Paris et dans sa banlieue : 21 % des hommes actifs nés dans le Cantal vivaient ainsi dans le département de la Seine à la veille de la guerre.

Exode rural et exode mental

On voit ici clairement les effets de l'exode rural vers Paris et les grands centres industriels¹³, mais aussi ses limites. La France de la veille de la Première Guerre mondiale n'est pas un pays statique : la surpopulation rurale et le besoin de main-d'œuvre industrielle ont poussé nombre de ruraux vers les centres urbains industrialisés. Ils y retrouvent leurs compatriotes et nouent des solidarités actives.

Les recensements étant toujours effectués à la fin de l'hiver, la question peut se poser de savoir s'il s'agit d'une émigration saisonnière ou durable. Elle n'a pas à être tranchée ici. Quoi qu'il en soit, pour beaucoup, cet exode physique n'est pas mental. La population recensée dans les grands centres industriels est largement formée de ruraux qui n'ont pas indiqué à l'autorité militaire, à titre de domicile, la ville où ils travaillent et habitent. Exilés à Paris ou dans un centre industriel, ils ont le sentiment de toujours faire partie de leur communauté villageoise ou de la petite ville où ils ont passé leur enfance. Au moment de leur incorporation, ils indiquent le domicile de leurs parents car ils n'ont pas encore émigré, ou du moins ne se sont

12. Les chiffres ci-dessous reprennent les données de la base des « Morts pour la France de la Première Guerre mondiale » du site Mémoire des hommes au 21 février 2016. S'agissant d'une base vivante, je précise la date à laquelle j'ai saisi l'information. Elle est évoquée dans le texte sous forme abrégée comme « base Mémoire des hommes ».

13. Sur l'exode rural, l'approche classique de J. DUPÂQUIER dans son *Histoire de la population française*, t. 3, *De 1789 à 1914*, Paris, PUF, 1988, a été renouvelée par P.-A. ROSENAL, *Les sentiers invisibles : espace, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999.

pas encore fixés ailleurs. C'est donc dans cette commune que sera envoyé leur acte de décès.

Quand bien même le soldat tué aurait indiqué un domicile urbain, la communauté locale a parfois voulu le maintenir dans sa mémoire collective en l'inscrivant sur son monument aux morts. Il s'agit alors de rendre hommage à la famille présente sur place, notamment aux parents, alors même que l'acte de décès a été transcrit ailleurs et que le soldat figure également sur un autre monument. De nombreux cantaliens sont ainsi inscrits tout à la fois sur le monument aux morts de leur commune d'origine et sur les plaques des mairies d'arrondissement à Paris (quand elles existent). Dans certains cas où la présence d'un nom sur un monument aux morts paraît incompréhensible, on découvre qu'il s'agit d'un gendre extérieur à la communauté locale, inscrit pour rendre hommage à sa belle-famille. Inversement, la population locale adoptait comme siens et sans distinction l'ensemble des soldats casernés dans le département. Le ou les régiments du chef-lieu étaient réputés constitués d'enfants du pays, ce qui n'était pas entièrement vrai – le recrutement étant, pour de multiples raisons, régional et non départemental. D'où une immense inquiétude quand ces régiments étaient engagés dans les combats les plus meurtriers, comme en août-septembre 1914 (près de 20 % des morts de la guerre) ou pendant la bataille de Verdun, donnant l'impression que leur département était plus touché que d'autres.

Les oubliés des monuments aux morts

Reste enfin le cas des oubliés des monuments aux morts de leur commune de naissance. Ils sont 121 dans le canton de Maurs – pour, rappelons-le, 492 inscrits. 37 % (45) sont inscrits sur un monument d'une autre commune du canton, où ils s'étaient installés. 37 % s'étaient installés ailleurs dans le Cantal (24), l'Aveyron (11) ou le Lot (10), pour la plupart dans des communes limitrophes du canton de Maurs. 18 % (22) avaient indiqué un domicile en région parisienne.

Les trois quarts des absents du monument aux morts de leur commune de naissance vivaient donc toujours à proximité. Pour la majorité d'entre eux, il s'agissait vraisemblablement d'enfants de fermiers ou d'ouvriers agricoles dont les parents changeaient fréquemment de lieu de travail. Les maires de leur commune de naissance, les sachant inscrits sur le monument d'une commune voisine, n'avaient plus de raison de les inscrire sur le leur. Ces morts n'avaient plus de relais de mémoire suffisant sur place pour continuer à faire partie de leur communauté de naissance.

Le chiffre des vingt-deux « oubliés à Paris » par la mémoire collective est à comparer aux cinquante soldats domiciliés en région parisienne où leurs actes de décès ont été transcrits, mais qui ont néanmoins été également inscrits sur les monuments aux morts du canton. On peut en conclure que 15 % des natifs du canton avaient indiqué un domicile à Paris ou en région parisienne (72 sur 467 identifiés), alors qu'en réalité bien plus y travaillaient.

Une approche nationale résidentielle

On comprend mieux dans ces conditions qu'au cours du XX^e siècle, devant la difficulté (ou plutôt l'impossibilité) d'établir de manière raisonnable un chiffre de pertes par département, on se soit abstenu de publier de manière officielle ou dans des

ouvrages d'histoire des chiffres par département. On admettait néanmoins couramment de plus fortes pertes dans l'Ouest de la France et le Massif central que dans le Midi ou qu'à Paris.

Une première carte des pertes par département

En janvier 2016, l'historien Alexandre Lafon a pu ainsi, à juste titre, intituler un article sur la perception des pertes de 1914-1918 « Un difficile bilan des pertes combattantes de la guerre », et renoncer à toute évaluation chiffrée¹⁴. Il rappelait également que l'absence de données chiffrées régionales et départementales avait permis des batailles mémorielles excédant largement la réalité des pertes dans certains lieux du territoire national. Néanmoins, un chercheur breton, Henri Gilles, intéressé comme nous par l'évaluation des morts de sa région, avait calculé, en partant de la base Mémoire des hommes, des taux départementaux de morts à la guerre par rapport à la population recensée en 1911¹⁵. Améliorant cette étude en prenant comme base une population plus restreinte, il a publié avec deux autres chercheurs un article dont les données ont permis d'établir la carte des pertes par département publiée par *Le Monde* en mai 2014¹⁶. Ces taux de pertes, calculés par rapport au nombre d'hommes recensés en 1911 et non à la population totale, lui ont permis de trouver une moyenne de 6,62 % de morts pour l'ensemble de la France métropolitaine alors qu'en réalité, on le sait, 16 à 17 % des mobilisés sont morts à la guerre. L'ambition n'était pas de donner des pourcentages exacts mais d'établir des indicateurs à partir de bases assez homogènes pour permettre des comparaisons fiables.

Cette carte donne l'image d'une France très inégalitaire face à la guerre : aux deux extrêmes, le taux de pertes de la Lozère est 2,6 fois plus élevé que celui du Var (carte 1). Les dix départements ayant le plus fort taux de pertes par rapport à leur population masculine sont cinq départements du Massif central (Lozère, Ardèche, Aveyron, Corrèze et Cantal), quatre du Grand Ouest (Côtes-du-Nord, Mayenne, Vendée et Morbihan) et la Savoie. À l'inverse, les onze ayant le plus faible taux sont six départements du pourtour méditerranéen (Var, Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes, Hérault, Vaucluse et Gard), trois départements industriels (Gironde, Rhône et Seine), les Ardennes et le Tarn-et-Garonne. On ravive dès lors, notamment, la légende noire des régiments provençaux.

L'importance des écarts de pertes par rapport à la population masculine laisse néanmoins perplexe et assez insatisfait.

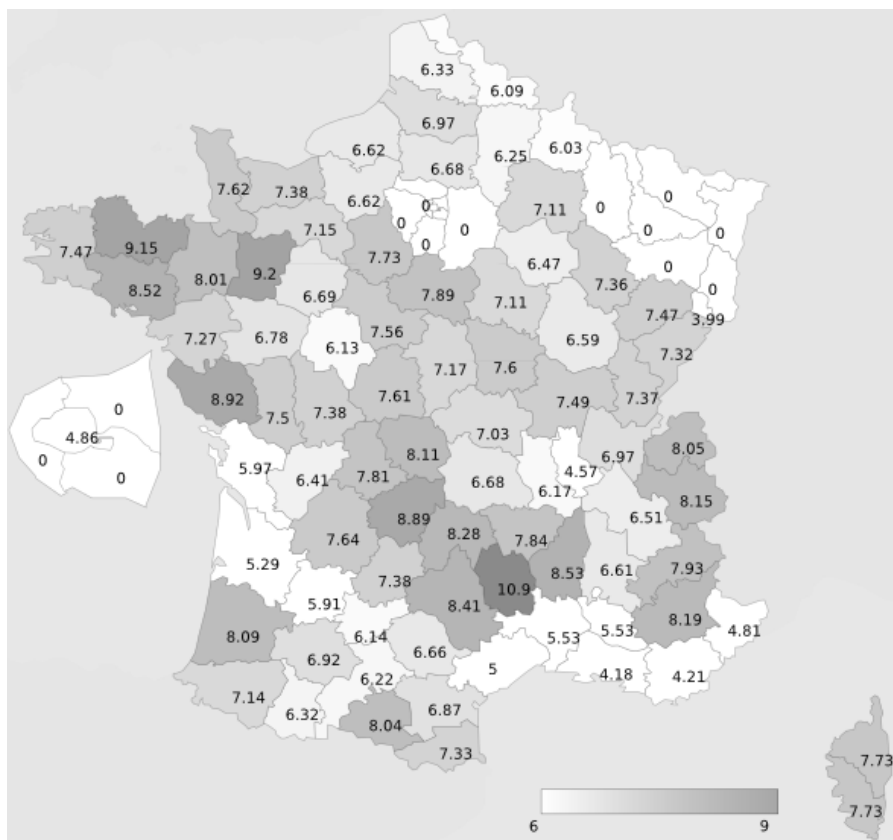
Pour faciliter la comparaison avec la carte suivante, établie à partir des données démographiques, nous avons recartographié les indicateurs départementaux publiés par *Le Monde* avec le même logiciel. On ne s'étonnera donc pas des différences de couleurs par rapport à la carte publiée en mai 2014.

14. A. LAFON, « Un difficile bilan des pertes combattantes de la guerre », in I. HOMER et E. PÉNICAUT (dir.), *Le soldat et la mort dans la Grande Guerre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 41-55.

15. H. GILLES, « La guerre 1914-1918 : les morts par départements et régions », in G. DENIS (dir.), *Mémoire et trauma de la Grande Guerre. Bretagne, Catalogne, Corse, Euskadi, Occitanie*, Rennes, TIR (Université de Rennes 2), 2010, p. 275-323.

16. H. GILLES, J.-P. GUIRONNET et A. PARENT, « Géographie économique des morts de 14-18 en France », *Revue économique*, vol. 65, n° 3, 2014, p. 519-532. Voir aussi M. BOURLET, Y. LAGADEC et E. LE GALL (dir.), *Petites patries dans la Grande Guerre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

Carte 1 – Taux de pertes « résidentielles » des départements (en %)



Difficultés et limites de l'approche résidentielle

Pour calculer un pourcentage, il est nécessaire que les sources utilisées soient sûres et reconnues comme telles. Il est aussi indispensable que les deux séries de chiffres qui forment ce pourcentage soient en concordance aussi parfaite que possible.

A priori, le recensement de 1911 ne devrait pas porter à contestation. Les choses ne sont toutefois pas si simples : à y regarder de près, le doute s'installe. La population communale comprenait les présents, mais aussi les habitants momentanément absents le jour du recensement. Certains maires pouvaient ainsi, lors du recensement, gonfler leur population de 10 % d'absents (le formulaire récapitulatif prévoyait le cas), alors que d'autres communes voisines présentant le même tissu social n'en enregistraient aucun. Il y avait aussi les comptés à part : pensionnaires des établissements d'enseignement, d'asiles, de casernes – ce qui gonfle fortement, par exemple, la population des 20 à 24 ans en Meurthe-et-Moselle. Les étrangers faisaient également l'objet d'un comptage séparé. Il y avait donc au niveau d'un département plusieurs modes de calcul de la population. Les auteurs de la carte publiée en 2014 en avaient bien conscience et ont corrigé leurs chiffres, mais ne disent pas comment. Il est clair cependant que leur population de référence exclut les hommes qui n'avaient plus l'âge d'être mobilisés – chose importante, car la démographie des départements était très contrastée et, avec elle, les proportions

d'enfants ou de personnes âgées de sexe masculin qui n'étaient évidemment pas susceptibles de mourir à la guerre.

Cette évaluation de la population mobilisable fournirait des indicateurs de pertes par département très satisfaisants si l'on pouvait établir le nombre de morts domiciliés dans le département lors de la mobilisation ou en 1911. Cette donnée n'existe malheureusement pas et ne peut être reconstruite. L'approche résidentielle des différences départementales de pertes à la guerre bute donc sur une difficulté insurmontable : Mémoire des hommes affecte les soldats morts à la guerre à un département en fonction de leur lieu de naissance, et non de résidence. Partir de cette population pour la rapporter à une population présente en 1911 est faire totalement l'impasse sur l'exode rural, ce qui diminue artificiellement le taux de pertes des départements industrialisés et augmente inversement celui des départements ruraux¹⁷. C'est en outre une erreur logique : un pourcentage n'a de sens que si le numérateur est un sous-ensemble de l'ensemble constitué par le dénominateur. Rappporter une population par lieu de naissance à la population présente par département ne peut que donner des taux aléatoires. Si l'on veut calculer le taux des morts à la guerre par département, il faut donc les calculer par rapport à la population née dans ces départements, c'est-à-dire substituer à une approche résidentielle une approche démographique. La moins mauvaise approche départementale du nombre de mobilisables nous semble donc la population active selon le département de naissance (tableau 2 en annexe).

Le pourcentage d'inactifs était à la veille de la guerre constitué de deux catégories regroupées ensemble, les enfants et les vieillards incapables de travailler, à une époque où les retraités étaient rares. Les chômeurs étaient, comme aujourd'hui, comptés dans la population active. Cette population ne comprend en revanche pas les rentiers, mais le biais reste limité puisque le recensement de 1911 ne dénombre que 35 000 rentiers de moins de 50 ans. Le décalage chronologique entre le recensement de 1911 et l'année 1914 ne modifie pas réellement les données car la scolarité obligatoire s'arrêtant à 13 ans, la plupart des garçons de 14 ou 15 ans qui seront mobilisés durant la guerre font déjà partie des actifs. En revanche, les oublier serait grave : le quart des morts de la guerre du canton de Maurs n'ont pas été enrôlés en 1914 parce qu'ils étaient alors trop jeunes.

En 1911 la France compte 18,5 millions d'hommes, dont 13 millions d'actifs ; soit 70 % d'actifs et 30 % d'inactifs. Cette moyenne masque toutefois de fortes disparités : 64 % d'actifs dans les Bouches-du-Rhône, la Corse et le Finistère, 78 % dans le Lot et le Gers, ou 77 % dans le Lot-et-Garonne et la Nièvre. Il est nécessaire de se concentrer sur les actifs : eux seuls, et de manière marginale les rentiers, ont été mobilisés – et encore, pas tous, puisqu'une trentaine de classes d'âge ont été mobilisées pour une cinquantaine de classes d'actifs potentiels. En ne retenant que la population masculine active, on obtient évidemment un taux de pertes bien supérieur à celui de l'ensemble de la population masculine. Mais il est riche de signification, puisqu'il doit normalement représenter la perte de potentiel économique humain d'un département. Il donne donc une vision aussi juste que possible de « l'effort » consenti par un département au regard de ses voisins ou de la France entière.

17. Le recensement de 1911 répartit la population présente par département de naissance, mais cette précision est sans intérêt pour calculer un taux de pertes par rapport à la population présente en 1911 ou 1914 : ce qui fait défaut, c'est une répartition des morts de la guerre par département de domicile, et l'on ne voit pas comment l'établir.

Une approche nationale démographique

Les bases du calcul

Rapporter les morts de la guerre nés dans un département à la population active masculine née dans ce département permet d'obtenir des taux de pertes qui remettent en cause le regard traditionnel porté sur les sacrifices consentis. Des difficultés subsistent cependant pour trouver des chiffres sûrs et similaires pour l'ensemble de la France, et donc rendre les comparaisons aussi fiables que possible.

La base Mémoire des hommes pose en effet quelques problèmes pour la région parisienne. Les administrateurs du site ont manifestement eu, et ont toujours, des difficultés à répartir les natifs de l'ancien département de la Seine entre Paris et les nouveaux départements issus de la réforme votée en 1964. Cette difficulté touche également l'ancienne Seine-et-Oise, dont les natifs figurent toujours sous la rubrique des Yvelines même s'ils sont nés à Argenteuil, Villiers-sur-Marne, Orsay ou Palaiseau¹⁸. Des sondages réalisés dans la base pour les 500 premiers noms (par ordre alphabétique) de soldats morts à la guerre de chaque nouveau département montrent 5 % de doublons pour la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, 7 % pour l'Essonne et le Val-d'Oise, 20 % pour les Hauts-de-Seine. Des progrès sont toutefois en cours : à l'été 2015, la base des natifs de Paris a été presque entièrement nettoyée de ses doublons et d'une (petite) partie des natifs de banlieue (ex-Seine) qui y étaient inscrits¹⁹. Pour pallier les incertitudes statistiques restantes concernant la région parisienne, une approche voisine consiste donc à totaliser l'ensemble des pertes des natifs de la région parisienne enregistrées par Mémoire des hommes, soit Paris, sa banlieue et la Seine-et-Oise (la banlieue ayant été purgée de ses doublons). Après retraitement, les chiffres deviennent crédibles, même s'ils ne sont pas encore parfaits. L'INSEE a de son côté établi une base de 454 colonnes et 87 lignes qui donne pour chaque département le nombre de natifs habitant en 1911 dans l'un des 87 départements de l'Hexagone, en les répartissant en « professionnels hommes », « professionnels femmes », « hommes sans profession » et « femmes sans profession ».

Le croisement du chiffre des morts à la guerre natifs d'un département dans Mémoire des hommes avec le chiffre INSEE des actifs natifs d'un département domiciliés en France métropolitaine permet ainsi de calculer un taux de pertes des soldats selon leur département de naissance : le numérateur est bien un sous-ensemble du dénominateur et les données sont en phase les unes avec les autres. On peut alors parler d'une approche démographique des pertes départementales. Or elle oblige à reconsidérer en profondeur la géographie des pertes de la Grande Guerre telle que l'établissait l'approche résidentielle. Il s'agit cette fois de la contribution d'un département au sacrifice commun par la mort des enfants qui y sont nés. Pour la grande majorité d'entre eux, ils y ont vécu pendant leur enfance et leur adolescence. Ils ont été formés par les mêmes instituteurs de l'école communale, appris les mêmes leçons de catéchisme. Ils ont participé aux mêmes rites collectifs et aux mêmes fêtes. Ils restent marqués par les particularismes de leur communauté

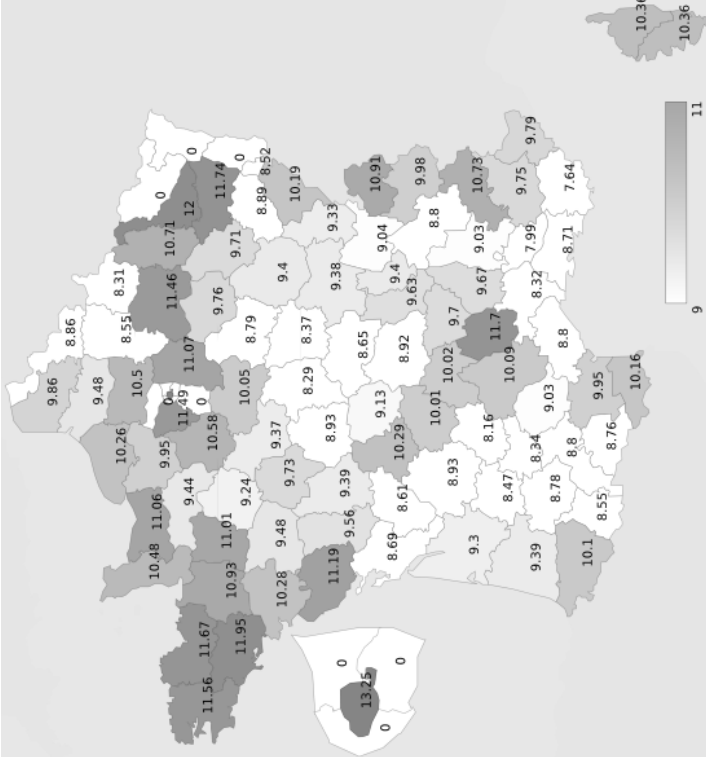
18. Sondage réalisé sur les 500 premiers noms (par ordre alphabétique) « nés dans les Yvelines » figurant en février 2016 dans la base Mémoire des hommes.

19. Sondage réalisé sur les 500 premiers noms (par ordre alphabétique) « nés à Paris-ex-Seine » figurant en février 2016 dans la base Mémoire des hommes et de manière aléatoire ensuite.

Taux de pertes « résidentielles » des départements (en %)



Taux de pertes « démographiques » des départements (en %)



Des écarts de pertes réduits entre les départements

Au premier regard, cette carte se caractérise par une France coupée en deux sur un axe Nantes/Nancy, la partie Nord connaissant les pertes les plus fortes. Mais elle montre également des écarts de taux de pertes singulièrement réduits au regard du taux résidentiel, et une forte réévaluation des taux de certains départements industriels, notamment Paris et sa couronne. Un tableau joint en annexe permet de comparer les pertes de chaque département selon les deux approches (tableau 1 en annexe).

Premier résultat, les écarts de pourcentage entre départements se réduisent fortement. Alors que, dans l'approche résidentielle, le coefficient d'écart maximum était de 1 à 2,6 entre le Var (4,2 % de pertes) et la Lozère (10,9 %), il n'est plus que de 1,6 entre le Var (7,6 %) et la Meurthe-et-Moselle (12 %). En moyenne, 9,85 % de la population active masculine française a disparu avec le conflit. Ce pourcentage d'environ 10 % est bien entendu loin de refléter l'impact réel des pertes des mobilisés puisque seuls 65 % des actifs ont été mobilisés – ce qui correspond au pourcentage généralement avancé de 16,8 % de soldats morts à la guerre²⁰. Contrairement à ce que l'on pouvait imaginer jusqu'alors, la France métropolitaine est plus égalitaire face à la mort, même si des différences subsistent entre régions. On peut notamment constater une moindre saignée des départements ruraux, notamment du Massif central ; 25 % des départements, quasiment tous ruraux, sont largement au-dessous de la moyenne nationale (écart de 10 % ou plus). Inversement, ces nouveaux chiffres font ressortir une augmentation très sensible des pertes de certains départements urbains industrialisés, qui comportaient une forte population de travailleurs nés ailleurs.

La légende noire des ouvriers des villes épargnés pendant que les paysans servaient de chair à canon aux états-majors ne résiste donc pas à l'examen des taux de pertes des natifs des départements. Ces ouvriers sont d'ailleurs tous partis à la guerre en août 1914. Les ouvriers spécialisés ne sont pas, en outre, les seuls à avoir bénéficié d'affectations spéciales : le rapport Marin donne le chiffre de 300 000 affectés dans l'agriculture, 500 000 dans l'industrie et 350 000 dans les administrations publiques, lesquelles comprenaient il est vrai les chemins de fer²¹. Un exemple est emblématique : le Rhône, classé 76^e sur 80 dans l'article du *Monde* (taux de pertes de 4,57 %), devient 48^e sur 86 (taux de pertes de 9,40 %, soit très proche de la moyenne nationale). Le même phénomène se retrouve pour la Gironde ou, dans une moindre mesure, les Bouches-du-Rhône. Ces trois départements ont en effet en commun d'avoir une importante population d'actifs extérieurs à leur département : 30 % pour la Gironde, 39 % pour les Bouches-du-Rhône, 46 % pour le Rhône.

Le phénomène est encore plus marqué pour la région parisienne. Paris, sa banlieue et la Seine-et-Oise passent en effet d'une quasi dernière place (taux de pertes de 4,84 % des hommes habitant Paris) à la première place (taux de pertes de 13,25 % des natifs actifs de la Seine et de la Seine-et-Oise). Car 70 % des actifs habitant

20. Calcul effectué uniquement sur les chiffres de la population de la France métropolitaine.

21. Rapport Marin, dans « Les pertes des nations belligérantes au cours de la grande guerre », *Archives de la Grande Guerre*, Paris, E. Chiron, vol. 7, février 1921, p. 37-61, tableau E, p. 50. Les chiffres donnés correspondent à un ordre de grandeur.

la région en 1911 n'étaient en fait pas nés dans la région parisienne, situation contribuant à faire chuter le taux résidentiel de pertes à un niveau très bas. Mais cela n'explique pas entièrement un taux aussi élevé de pertes. Quel environnement démographique ou sociétal particulier a façonné les soldats parisiens ? Le souvenir du siège de 1870-1871, menace permanente pesant sur Paris où résidait toujours leur famille ? Peut-être les hommes nés à Paris comptaient-ils une plus forte proportion de classes supérieures, où se recrutaient les officiers dont, on le sait, la mortalité au front fut particulièrement élevée ? En outre, les jeunes ouvriers n'ont peut-être pas été aussi épargnés qu'on l'a généralement écrit, l'armée s'étant efforcée de ne pas donner d'affectation spéciale en usine aux soldats les plus jeunes et les moins chargés de famille. Il y a là en tout cas une question à étudier de près.

Une autre géographie des pertes

Mettons à part trois départements du nord de la France, les Ardennes, l'Aisne et le Nord, occupés partiellement ou totalement par l'Allemagne entre 1914 et 1918 : les habitants les plus jeunes, nés et restés sur place, n'ont pu être tous mobilisés et combattre dans les armées françaises. Restent cinquante départements dont les taux de pertes se situent de part et d'autre de la moyenne nationale (écart entre + 10 % et - 10 %). Quinze départements dépassent de plus de 10 % cette moyenne, dont quatre de plus de 20 % : l'ensemble Seine et Seine-et-Oise, la Meurthe-et-Moselle et le Morbihan. On notera que cinq des dix députés morts au combat étaient élus de ces départements. À l'inverse, vingt-deux départements ont un taux de pertes de leurs natifs inférieur de plus de 10 % à la moyenne nationale, quasi tous au sud de la ligne Nantes/Nancy. Ils se situent dans le sillon rhodanien, englobent une large partie des côtes de la Méditerranée, suivent la vallée de la Garonne, remontent vers les Charentes jusqu'aux grands espaces du centre de la France. Un seul a un taux de pertes inférieur de plus de 20 % à la moyenne nationale, le Var, seul département à ne pas avoir de caserne au chef-lieu du département (Draguignan). Le Var se caractérise aussi par son grand port militaire, Toulon, et donc par l'incorporation de nombreux Varois dans la Marine nationale – laquelle a connu pendant la guerre un taux de pertes sensiblement inférieur à celui des armées de terre.

Les départements de la zone de combat se classent nettement au-dessus de la moyenne des pertes nationales, ainsi que les départements voisins, de l'Eure-et-Loir au Loiret. La configuration de cette zone, qui recouvre pour une large part celle des combats de 1870-1871 et celle que les Allemands avaient occupée après la guerre, inviterait à une explication mémorielle. Le souvenir aurait pu susciter un engagement plus fort dans une guerre de revanche. Peut-être les soldats originaires de ces régions se sentaient-ils plus concernés que d'autres, étaient-ils plus combattifs ou plus téméraires au front ? Une différence infime de comportement au regard des autres soldats de leurs unités, mais qui se marquerait collectivement par un pourcentage de morts plus élevé ?

Une autre explication est envisageable, et peut jouer simultanément. On sait que les premiers mois de la guerre ont été particulièrement meurtriers. Il est donc probable que les troupes immédiatement engagées dans la bataille des frontières, la retraite, puis la bataille de la Marne, aient connu des pertes plus sévères que les renforts arrivés par la suite. Or ces unités étaient avant tout les régiments de couverture, stationnés non loin de la frontière, et elles étaient recrutées prioritairement (mais non exclusivement) à proximité au moins relative de leur garnison.

On ne peut invoquer les mêmes explications pour la surmortalité d'autres régions comme la Bretagne, le sud du Massif central et les Savoie. Ces territoires ont certes fourni à l'armée beaucoup de paysans attachés à défendre le sol de la patrie, mais apparemment pas davantage que d'autres fortement ruraux : la Creuse est, comme le Finistère, une région de petits paysans pauvres. Il existe pourtant entre ces régions rurales de surmortalité militaire et les autres une différence qui pourrait avoir joué : une forte natalité. À considérer globalement les recrues originaires d'un département prolifique et d'un département malthusien, la proportion des jeunes classes est naturellement plus importante dans le premier que dans le second. Or on sait que les classes 1910 à 1914 ont payé le plus fort tribut à la guerre. Une autre explication a parfois été avancée, qui invoquerait le catholicisme de ces régions et une valorisation du sacrifice à l'exemple du Christ. L'hypothèse est impossible à prouver, et devrait de toute façon être nuancée : rien ne dit que les protestants se comportent différemment des catholiques sur ce point, et l'on a beaucoup d'exemples d'israélites profondément attachés à marquer leur pleine appartenance à la République par leur sacrifice.

Cela étant, les différences sont trop fortes pour qu'on renonce à les expliquer. Dans sa thèse²², Jules Maurin, dont la comparaison repose sur des chiffres de la plus grande exactitude possible puisqu'ils sont tirés de l'exploitation exhaustive des registres matriculaires, aboutit à une différence de sept points entre le recrutement de Béziers (15 % de morts) et celui de Mende (22 %)²³. Force est bien de supposer des comportements collectifs différents, qui renvoient à une culture politique locale complexe dont la religion est sans doute l'une des composantes, mais aussi probablement les idéaux politiques, les structures sociales villageoises, les réseaux de relation et l'ouverture au monde extérieur.

Parmi les dix départements où les taux de pertes des natifs sont les plus élevés se trouvent quatre départements de l'Ouest (Morbihan, Côtes-du-Nord, Finistère et Vendée). Les taux de pertes les plus élevés par rapport à la population concernaient déjà quatre départements de l'Ouest. Se trouvent également trois départements des zones de combat (Meurthe-et-Moselle, Vosges et Marne), deux de la région parisienne et un seul du Massif central (Lozère), contre cinq pour les pertes de population. La surmortalité à la guerre de ces départements par rapport à la moyenne nationale des pertes des actifs (9,85 %) est quantifiable : 27 000 décès supplémentaires pour la région parisienne, 4 500 pour le Finistère, 4 200 pour le Morbihan, 4 000 pour les Côtes-du-Nord, 2 800 pour la Meurthe-et-Moselle, 2 600 pour les Vosges, 1 000 pour la Lozère.

Inversement, parmi les dix départements aux taux de pertes les moins élevés se trouvent trois départements aquitains (Lot, Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne), trois départements du Sud-Est (Gard, Vaucluse et Var) et quatre départements isolés (Cher, Nièvre, Ardennes et Territoire de Belfort).

22. J. MAURIN, *Armée, guerre, société. Soldats languedociens (1889-1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2^e éd. 2010, p. 437-507.

23. Jules Maurin remarque ainsi que 95 % des Lozériens catholiques des hautes terres vivent pour l'essentiel dans un habitat dispersé communient à Pâques, alors que dans les plaines viticoles de l'Hérault à l'habitat groupé en villages, le taux de communiant pascals se situe à 5 %. En partant de l'exemple lozérien qui compte quatre cantons protestants dans un département essentiellement catholique, on peut remarquer que la connaissance fine de nombreux départements montre un manque d'homogénéité des comportements collectifs opposant la montagne à la plaine, le nord du département au sud, etc.

Le rôle du lieu de naissance

L'affectation des soldats dans des régiments, divisions ou corps d'armée régionaux a-t-elle eu ou non une influence ? On pourrait l'imaginer pour certains grands ensembles comme l'Ouest, la Provence ou les zones frontalières, compte tenu du recrutement régional des unités avant la guerre. Mais passées les premières semaines de combat, les appelés ont été largement redistribués dans les diverses unités. On ne peut qu'être frappé par l'extraordinaire répartition des soldats morts à la guerre de notre canton de référence, le canton de Maurs, dans près de deux cents unités différentes : 134 régiments d'infanterie, 27 bataillons de chasseurs, 4 régiments de zouaves, 28 unités d'artillerie. Ils ne sont que 23 % à faire partie d'un des régiments stationnés dans un très large Massif central correspondant à la région militaire. En fait, dans nombre de régions, les soldats n'étaient pas majoritairement affectés dans les régiments de leur département d'origine. Le 139^e régiment d'infanterie d'Aurillac n'est ainsi pas majoritairement constitué de Cantaliens ; ils ne sont que 34 soldats du canton de Maurs à y être morts à la guerre, et 27 au 339^e régiment d'infanterie, celui des réservistes d'Aurillac.

Un dernier regard sur la carte de France des pertes des natifs des départements

Nous n'avons donc toujours pas d'explication satisfaisante pour comprendre pourquoi une vingtaine de départements, plutôt éloignés du front et ruraux, eurent un taux de pertes de leurs natifs inférieur de plus de 10 % à la moyenne nationale. En bonne logique statistique, les taux de pertes de tous les départements devraient se situer à + ou - 10 % de la moyenne nationale. Deux hypothèses pourraient être envisagées qui dépassent le cadre de cette étude.

La première relève de la démographie malthusienne. Une partie de la France constituée de petits propriétaires ou de petits commerçants ou d'artisans n'est pas une France nataliste. Elle est fortement représentée au sud de la Loire. L'examen de l'état civil des quatorze communes du canton de Maurs montre ainsi un affaissement du nombre de naissances lors de la dernière décennie du XIX^e siècle (moins 16 % sur la décennie 1881-1890). Jules Maurin relève également cette baisse des naissances, d'ailleurs plus précoce pour l'Hérault que pour la Lozère. Or ce sont les classes 1910-1918 qui constitueront près de 40 % des morts de la guerre. Il suffit que cette France méridionale ait accentué, même de peu, une baisse de sa natalité au cours de la dernière décennie du siècle pour que le taux de pertes de ses départements en soit amoindri. Proportionnellement, moins il y a de jeunes classes en âge de combattre, moins il y a de pertes. À l'inverse, on peut penser que plus le contingent fourni par un département contient de soldats des jeunes classes, plus ses pertes seront élevées. Ce serait alors une France plus prolifique ou qui maintient son taux de natalité dans la dernière décennie du siècle, celle de la Bretagne, de la Vendée, du Pays basque ou de la Savoie qui, par voie de conséquence, a enregistré des taux de pertes supérieures à la moyenne nationale. Le débat ouvre la voie à des recherches ultérieures quantifiables. La seconde hypothèse déjà évoquée, et qu'on ne peut écarter même si elle est difficilement démontrable, ferait jouer tout à la fois, mais inégalement suivant les territoires, le souvenir de la guerre de 1870-1871, des convictions religieuses plus prégnantes faites de devoir et de sacrifice, des structures

sociales de dépendances acceptées²⁴, bref, toute une culture politique locale dont l'analyse devrait être affinée.

Au terme de cette étude, il convient toutefois de rappeler que les taux de pertes recalculés ici ne sont que des indicateurs, et non de réels pourcentages. Chacun sait aujourd'hui qu'entre 16 et 17 % des mobilisés sont morts à la guerre. L'indicateur permet des comparaisons départementales, mais guère davantage. D'autre part, notre regard distancié d'un siècle ne nous permet pas d'oublier que comparer un taux de pertes de 11,56 % à un taux de 9,33 % n'a aucun sens devant la souffrance des familles ayant perdu un ou plusieurs des leurs. Tous ressentaient douloureusement les pertes de leur village, de leur canton ou de leur département comme une injustice. Le terreau des incompréhensions, des revendications régionales ou régionalistes, des polémiques, allait marquer pour longtemps la mémoire collective. Un siècle plus tard, on ne peut que continuer à rendre hommage à tous ces soldats. Qu'ils soient morts un peu plus ou moins nombreux ici que là nous renvoie à la diversité démographique et sociale de la nation pour laquelle ils ont péri mais ne nous dit rien sur le sens très divers qu'ils donnaient à leur sacrifice, et qui fait aujourd'hui encore une part du mystère de cette tragédie.

Tableau 1 – Classement des départements en % de pertes des natifs actifs

Classement	Natifs de	Hommes actifs	Morts pour la France*	% hommes actifs	% habitants du département**
1	Seine + Seine-et-Oise	785 796	104 123	13,25	4,86
2	Meurthe-et-Moselle	127 113	15 248	12,00	x
3	Morbihan	204 878	24 483	11,95	8,5
4	Vosges	141 768	16 639	11,74	x
5	Lozère	56 020	6 534	11,66	10,9
6	Côtes-du-Nord	232 305	27 087	11,66	9,2
7	Finistère	268 287	30 980	11,55	7,5
8	Marne	132 972	15 235	11,46	7,1
9	Vendée	177 496	19 845	11,18	8,9
10	Seine-et-Marne	117 870	13 033	11,06	x
11	Calvados	130 730	14 464	11,06	7,4
12	Mayenne	125 740	13 829	11,00	9,2
13	Ille-et-Vilaine	223 276	24 387	10,92	8,0
14	Haute-Savoie	96 366	10 506	10,90	8,1
15	Hautes-Alpes	40 372	4 332	10,73	7,9
16	Meuse	93 862	10 053	10,71	x
17	Eure-et-Loir	101 356	10 719	10,58	7,7
18	Oise	128 417	13 478	10,50	6,6
19	Manche	179 311	18 782	10,47	7,6
20	Corse	96 669	10 012	10,36	7,7

24. Voir sur ce point les analyses classiques de P. BARRAL, *Les Agrariens français, de Méline à Pisani*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 41-66, reprises et affinées par M. AGULHON, G. DÉSERT et R. SPECKLIN, « Attitudes politiques », in G. DUBY et A. WALLON (dir.), *Histoire de la France rurale*, t. 3, *Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*, Paris, Le Seuil, 1976, p. 503-545.

21	Haute-Vienne	145 981	15 021	10,29	7,8
22	Loire-Inférieure	236 547	24 312	10,28	7,3
23	Seine-Inférieure	277 981	28 511	10,26	6,6
24	Doubs	103 971	10 587	10,18	7,3
25	Pyrénées-Orientales	71 420	7 256	10,16	7,3
26	Basses-Pyrénées	144 601	14 611	10,10	7,1
27	Aveyron	155 718	15 707	10,09	8,4
28	Loiret	143 938	14 462	10,05	7,9
29	Cantal	86 555	8 675	10,02	8,3
30	Corrèze	133 649	13 371	10,00	8,4
31	Savoie	99 383	9 903	9,96	8,2
32	Eure	108 647	10 809	9,95	6,6
33	Aude	103 036	10 242	9,94	6,9
34	Pas-de-Calais	340 382	33 522	9,85	6,3
35	Alpes-Maritimes	71 080	6 957	9,79	4,8
36	Aube	78 339	7 643	9,76	6,5
37	Indre-et-Loire	110 121	10 714	9,73	6,1
38	Basses-Alpes	44 298	4 305	9,72	8,2
39	Haute-Marne	82 643	8 026	9,71	7,4
40	Haute-Loire	122 150	11 852	9,70	7,8
41	Ardèche	150 560	14 558	9,67	8,5
42	Loire	211 266	20 335	9,63	6,2
43	Deux-Sèvres	135 825	12 983	9,56	7,5
44	Maine-et-Loire	180 975	17 236	9,52	6,8
45	Somme	188 924	17 916	9,48	7,0
46	Orne	118 714	11 210	9,44	7,2
47	Côte-d'Or	121 515	11 417	9,40	6,6
48	Rhône	211 937	19 913	9,40	4,6
49	Landes	128 662	12 078	9,39	8,1
50	Vienne	133 517	12 541	9,39	7,4
51	Saône-et-Loire	247 110	23 189	9,38	7,5
52	Loir-et-Cher	111 511	10 450	9,37	7,6
53	Gironde	229 015	21 301	9,30	5,3
54	Jura	100 255	9 350	9,33	7,4
55	Sarthe	151 753	14 027	9,24	6,7
56	Creuse	110 462	10 077	9,12	8,1
57	Ain	133 192	12 043	9,04	7,0
58	Drôme	108 267	9 779	9,03	6,6
59	Tarn	119 912	10 824	9,03	6,7
60	Dordogne	189 156	16 896	8,93	7,5
61	Indre	124 258	11 094	8,93	7,6
62	Puy-de-Dôme	196 905	17 575	8,93	6,7
63	Nord	614 593	54 460	8,86	6,3

64	Haute-Saône	106 021	9 423	8,89	7,5
65	Isère	204 542	18 001	8,80	6,5
66	Hérault	130 778	11 496	8,79	5,0
67	Yonne	123 754	10 873	8,79	7,1
68	Haute-Garonne	144 170	12 661	8,78	6,2
69	Gers	88 484	7 769	8,78	6,9
70	Ariège	91 353	8 003	8,76	8,0
71	Bouches-du-Rhône	162 230	14 117	8,70	4,2
72	Charente-Inférieure	158 461	13 774	8,69	6,0
73	Allier	167 767	14 505	8,65	7,0
74	Charente	128 888	11 096	8,61	6,4
75	Aisne	192 272	16 437	8,55	6,3
76	Hautes-Pyrénées	75 807	6 479	8,55	6,3
77	Belfort	22 717	1 937	8,53	x
78	Lot-et-Garonne	93 659	7 931	8,47	6,1
79	Nièvre	140 423	11 757	8,37	7,6
80	Tarn-et-Garonne	68 819	5 740	8,34	5,9
81	Gard	138 586	11 527	8,32	5,5
82	Ardennes	110 424	9 173	8,31	6,0
83	Cher	148 980	12 358	8,30	7,2
84	Lot	93 700	7 642	8,16	7,4
85	Vaucluse	82 228	6 563	7,98	5,5
86	Var	83 069	6 341	7,63	4,2
	Alsace-Lorraine	63 632	3 962	6,23	x
	Non connu	40 046	x	x	x
	France	13 000 138	1 281 072	9,85	x

* D'après la base des « Morts pour la France de la Première Guerre mondiale » du site Mémoire des hommes à la date du 21 février 2016.

** Pourcentages publiés par le supplément du *Monde* daté du 13 mai 2014.

Tableau 2 - Recensement de 1911

Classement	Natifs de	Hommes actifs	Y travaillant	N'y travaillant pas	% des natifs du département n'y travaillant pas	% des natifs du département travaillant à Paris
1	Lozère	56 020	30 455	25 565	46	9
2	Nièvre	140 423	83 789	56 634	40	17
3	Cantal	86 555	51 691	34 864	40	20
4	Seine-et-Oise	166 152	101 177	64 975	39	24
5	Seine-et-Marne	117 870	74 465	43 405	37	20
6	Corrèze	133 649	85 695	47 954	36	13
7	Creuse	110 462	71 409	39 053	35	18
8	Ardèche	150 560	98 690	51 870	34	3
9	Haute-Saône	106 021	69 721	36 300	34	10
10	Orne	118 714	78 536	40 178	34	10

11	Yonne	123 754	82 130	41 624	34	16
12	Loiret	143 938	95 980	47 958	33	14
13	Meuse	93 862	62 629	31 233	33	9
14	Ariège	91 353	61 067	30 286	33	3
15	Cher	148 980	99 835	49 145	33	12
16	Eure-et-Loir	101 356	68 367	32 989	33	12
17	Savoie	99 383	67 539	31 844	32	10
18	Hautes-Alpes	40 372	27 491	12 881	32	3
19	Loir-et-Cher	111 511	76 084	35 427	32	10
20	Haute-Marne	82 643	56 427	26 216	32	9
21	Aveyron	155 718	106 424	49 294	32	13
22	Basses-Alpes	44 298	30 349	13 949	31	2
23	Mayenne	125 740	86 403	39 337	31	8
24	Eure	108 647	74 800	33 847	31	9
25	Haute-Loire	122 150	84 603	37 547	31	5
26	Oise	128 417	89 827	38 590	30	12
27	Jura	100 255	70 501	29 754	30	8
28	Indre	124 258	87 724	36 534	29	10
29	Aisne	192 272	135 767	56 505	29	8
30	Lot	93 700	66 829	26 871	29	9
31	Territoire de Belfort	22 717	16 261	6 456	28	6
32	Corse	96 669	69 276	27 393	28	4
33	Côtes-du-Nord	232 305	166 743	65 562	28	7
34	Dordogne	189 156	136 256	52 900	28	4
35	Saône-et-Loire	247 110	178 163	68 947	28	7
36	Doubs	103 971	75 129	28 842	28	8
37	Côte-d'Or	121 515	87 817	33 698	28	10
38	Drôme	108 267	78 624	29 643	27	3
39	Allier	167 767	121 863	45 904	27	7
40	Sarthe	151 753	110 610	41 143	27	9
41	Marne	132 972	97 905	35 067	26	9
42	Ain	133 192	98 093	35 099	26	3
43	Paris + banlieue	619 644	456 471	163 173	26	74
44	Calvados	130 730	96 500	34 230	26	8
45	Vienne	133 517	98 664	34 853	26	7
46	Ardennes	110 424	81 785	28 639	26	7
47	Haute-Vienne	145 981	108 369	37 612	26	9
48	Deux-Sèvres	135 825	101 633	34 192	25	4
49	Vaucluse	82 228	61 596	20 632	25	3
50	Charente	128 888	96 623	32 265	25	5
51	Landes	128 662	96 898	31 764	25	2
52	Rhône	211 937	159 945	51 992	25	5

53	Somme	188 924	143 258	45 666	24	7
54	Indre-et-Loire	110 121	83 775	26 346	24	8
55	Morbihan	204 878	156 085	48 793	24	6
56	Aube	78 339	59 837	18 502	24	8
57	Vosges	141 768	108 718	33 050	23	5
58	Gard	138 586	106 279	32 307	23	3
59	Isère	204 542	157 003	47 539	23	3
60	Manche	179 311	138 097	41 214	23	6
61	Meurthe-et-Moselle	127 113	98 138	28 975	23	8
62	Hautes-Pyrénées	75 807	58 765	17 042	22	4
63	Haute-Garonne	144 170	112 603	31 567	22	4
64	Ille-et-Vilaine	223 276	174 455	48 821	22	6
65	Vendée	177 496	138 804	38 692	22	3
66	Loire	211 266	165 417	45 849	22	3
67	Puy-de-Dôme	196 905	154 576	42 329	21	7
68	Haute-Savoie	96 366	75 764	20 602	21	7
69	Tarn-et-Garonne	68 819	54 305	14 514	21	5
70	Var	83 069	65 684	17 385	21	2
71	Gers	88 484	70 034	18 450	21	3
72	Maine-et-Loire	180 975	143 622	37 353	21	5
73	Aude	103 036	81 869	21 167	21	2
74	Charente-Inférieure	158 461	126 156	32 305	20	4
75	Loire-Inférieure	236 547	188 932	47 615	20	5
76	Seine-Inférieure	277 981	222 252	55 729	20	7
77	Pas-de-Calais	340 382	272 798	67 584	20	4
78	Lot-et-Garonne	93 659	75 592	18 067	19	3
79	Hérault	130 778	106 157	24 621	19	3
80	Basses-Pyrénées	144 601	117 625	26 976	19	3
81	Tarn	119 912	97 780	22 132	18	3
82	Finistère	268 287	220 557	47 730	18	4
83	Bouches-du-Rhône	162 230	133 394	28 836	18	3
84	Pyrénées-Orientales	71 420	58 808	12 612	18	3
85	Nord	614 593	516 348	98 245	16	4
86	Gironde	229 015	193 906	35 109	15	4
87	Alpes-Maritimes	71 080	60 606	10 474	15	2
	Alsace-Lorraine	63 632	x	22 578	x	35
	Non connu	40 046	x	6 063	x	x
	France	13 000 138	9 609 627	3 315 474	26	10

* Paris : ancien département de la Seine.